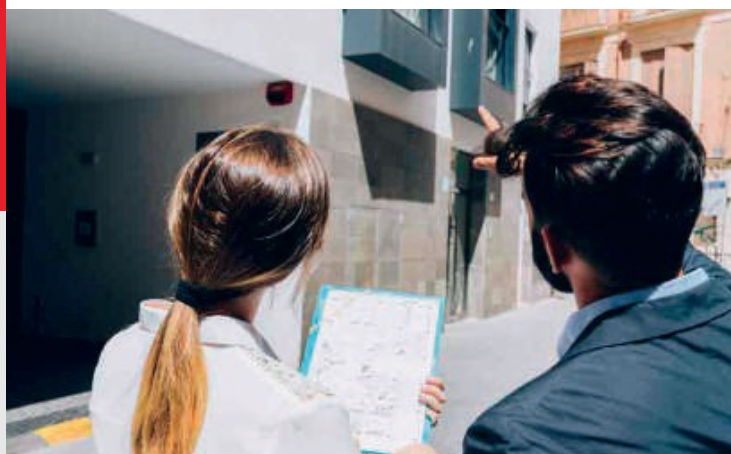




ASSURER LES MISSIONS DU RESPONSABLE UNIQUE DE SÉCURITÉ (RUS) OU DIRECTEUR UNIQUE DE SÉCURITÉ (DUS) OU MANDATAIRE DE SÉCURITÉ – INC07

(Type de bâtiments concernés : ERP)

Conformément à l'article R.123-21 du Code de la construction et de l'habitation, tout groupement d'exploitations réunies dans un même bâtiment et non isolées entre elles doit être placé sous une direction unique, responsable auprès des autorités publiques des demandes d'autorisation et de l'observation des conditions de sécurité du groupement.



PROGRAMME

Le feu et ses conséquences

- Théorie du feu
- La fumée et ses dangers
- Définition du pouvoir, potentiel et charges calorifiques
- Propagation du feu
- Le comportement au feu des matériaux

Le rôle et responsabilités des acteurs de la prévention

- Rôles et missions des différents acteurs :
- Commission de sécurité, contrôleur technique, coordinateur SSI
- Rôle et missions du service de sécurité

L'organisation générale de la réglementation

- Contenu général des textes
- Hiérarchie des textes
- Présentation des liaisons entre les différents textes

Les obligations du Responsable Unique de Sécurité (RUS) ou du Directeur Unique de Sécurité (DUS)

- Les obligations en cas de travaux
- Les obligations au quotidien
- Les points de vigilance



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender les mécanismes du feu et les grands principes de la prévention incendie
- Comprendre le cadre réglementaire et juridique des établissements recevant du public (ERP)
- Conserver le niveau de sécurité de l'établissement recevant du public (ERP)
- Répondre précisément aux obligations du RUS ou DUS
- Préparer les visites de la Commission de sécurité



PUBLIC CONCERNÉ

Les Responsables Unique de Sécurité (RUS) ou Directeurs Unique de Sécurité (DUS)

Les responsables d'établissement

Les services techniques

Les maîtres d'ouvrage

Les gestionnaires



DURÉE

7 heures de formation

Les visites de la commission de sécurité

- Les différents types de visite
- Comment les préparer ?

Pour tout renseignements
 contactez le **04 86 80 19 60**
 ou par e-mail à **formations@batisafe.fr**

Votre interlocutrice formations dédiée
Clémence CARRAZ

Référente administrative, pédagogique et accessibilité PSH

Délai d'accès à la formation



N.B. : Taux d'abandon 0 %

Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à nos formations.

Moyens humains	Moyens techniques	Évaluation
Fort d'une expérience de terrain nos formateurs sont confrontés aux différents aspects techniques et réglementaires dans leur projet, ce qui permet de transmettre leur savoir acquis au cours de ceci. Votre référente administrative est l'interlocuteur unique pour une gestion et un suivi optimum de vos dossiers.	Cours interactif en vidéo projection, documentation adaptée au niveau à partir de la réglementation en vigueur, études de cas issues de situations réelles avec ou non le matériel spécifique, matériels de travail collaboratif, locaux fonctionnels et un espace de pause.	Un QCM pour évaluer les connaissances des stagiaires sur le sujet sera remis avant et après la formation afin de mesurer l'évolution des compétences acquises au cours de la session.

Toutes nos formations inter-entreprise sont accessibles aux personnes en situation de handicap (pour les formations à Lyon et Paris, nous louons des salles accessibles aux PSH). Concernant les formations intra-entreprise, l'employeur se doit d'avoir un lieu adapté pour accueillir la formation de ses salariés en situation de handicap.



Nos tarifs

À distance		
Intra / Inter	Durée (jour)	Tarif (€ HT)
Inter	1 jour	600 € HT
Inter	2 jours	1 000 € HT
Intra	sur demande	

Présentiel

Intra / Inter	Durée (jour)	Tarif (€ HT)
Inter	1 jour	850 € HT
Inter	2 jours	1 300 € HT
Intra	sur demande	

37
formations

569
personnes formées
en 2024

8,7/10
de satisfaction
en 2024